

action jeunesse

Association sportive et culturelle

Agrément "sport" jeunesse et sport. Affiliée à la fédération Française des clubs omnisports
01 45 84 29 65 - asactionjeunesse@gmail.com - 74 rue Clisson 75013 PARIS

Saison 2026/2027

Cours choisi

Le mercredi de 20h30 à 22h

- Au dojo du Gymnase Le Stadium
66 Avenue d'Ivry 75013 Paris

Le jeudi de 11h à 12h (sport adapté)

- Salle de danse Gymnase Charcot
88 rue du Chevaleret 75013 Paris

Vos informations

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Tarif :

Coût pour l'activité	340 €
Coût de l'adhésion	30 €
Total à régler pour l'année	370 €

Modalités et facilités de paiement :

- Possibilités de payer avec 1 ou 2 chèques :

Banque	
N° de chèque	
Montant	

Composition du dossier et engagement :

- Je joins un certificat médical (si nécessaire, voir le questionnaire de santé à la page suivante)
- Je certifie être couvert(e) par une assurance responsabilité civile personnelle en cours de validité.
- Je joins une enveloppe timbrée et adressée
- Je joins le règlement (chèque à l'ordre d'ACTION JEUNESSE)
- J'accepte que les photos prises pendant les cours apparaissent sur le site de l'Association
- J'ai pris connaissance du règlement intérieur et des conditions d'inscription et m'engage à les respecter
- J'accepte de recevoir des informations liées à l'activité par email

Fait à Paris, le

Signature

action jeunesse

Association sportive et culturelle

Agrément "sport" jeunesse et sport. Affiliée à la fédération Française des clubs omnisports
01 45 84 29 65 - asactionjeunesse@gmail.com - 74 rue Clisson 75013 PARIS

Questionnaire de santé

(loi n°2021-1109 du 24 août 2021, Code du sport)

Confidentiel – **ne pas le compléter, y répondre oralement**, et suivre les consignes en fin de questionnaire :

Répondez par OUI ou NON à chacune des questions suivantes :

1. Un professionnel de santé vous a-t-il déconseillé la pratique du sport ?
2. Ressentez-vous une douleur dans la poitrine ou des palpitations à l'effort ?
3. Ressentez-vous un essoufflement inhabituel à l'effort ou au repos ?
4. Avez-vous perdu connaissance ou chuté brutalement sans explication ?
5. Avez-vous déjà présenté un épisode de malaise inexpliqué, notamment à l'effort ?
6. Avez-vous des antécédents de maladie cardiaque dans votre famille (avant 50 ans) ?
7. Prenez-vous un traitement médical au long cours (hors contraception) ?
8. Avez-vous récemment subi une opération chirurgicale importante ?
9. Avez-vous eu une blessure sérieuse nécessitant un arrêt sportif de plus de 3 semaines ?
10. Avez-vous un problème de santé chronique nécessitant un suivi médical régulier ?

Si vous avez répondu « NON » à toutes les questions : il vous faut **compléter l'attestation ci-dessous** (valable 3 ans).

Si vous avez répondu « OUI » à au moins une question : vous devez présenter un **certificat médical de non-contre-indication** à la pratique sportive.

Attestation relative au questionnaire de santé

Je soussigné(e)

né(e) le

demeurant à

atteste avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques du **questionnaire de santé prévu à l'article L. 231-2 du Code du sport**.

Je certifie en conséquence que ma situation ne nécessite pas la présentation d'un certificat médical pour la pratique du sport.

Fait à _____ le,

Signature :

Règlement de l'Association

Tout adhérent à l'Association doit être à jour de son dossier d'inscription, « AS Action jeunesse » **ne pourra honorer une demande d'adhésion sur présentation d'un dossier d'inscription incomplet**. Tout trimestre commencé est du.

Pour des raisons d'assurance, il n'est toléré qu'un seul cours d'essai gratuit, tout cours d'essai supplémentaire sera à régler en début de cours au professeur, et sera au prix de 10€. En cas d'inscription cette somme sera déduite.

Le certificat médical est obligatoire pour la pratique d'une activité sportive au sein de l'Association.

Tout parent de jeune adhérent est tenu d'accompagner celui-ci sur le lieu de cours et de venir le chercher une fois l'activité terminée ou de mandater une personne majeure qui le prendra en charge pour le trajet aller et retour.

AS Action Jeunesse n'est pas responsable de tout incident en dehors des heures et lieu de l'activité. De même pour les pertes, vols, oublis ou détériorations des objets de valeur ou autres, pendant et hors des heures de cours.

Les parents de jeunes adhérents sont tenus de vérifier la présence du professeur avant de quitter le lieu d'activité.

L'adhésion doit être payée par tous les adhérents : elle reste acquise à l'Association, la cotisation à l'activité peut être remboursée déduction faite des frais administratifs et de la valeur du trimestre commencé, en cas de contre-indication médicale ou d'accident et sur présentation d'un certificat médical en cas d'arrêt définitif de l'activité.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt temporaire de l'activité ou d'arrêt de l'activité pour convenance personnelle.

Les activités ne sont pas assurées pendant les vacances scolaires.

Les séances peuvent être annulées sans préavis, sans remplacement ni remboursement, sur décision de la Direction de la Jeunesse et des sports de la Ville de Paris, pour motif d'ordre public ou en cas de force majeure : grève du personnel municipal, fermeture ou réfection des locaux....

L'inscription implique l'acceptation du présent règlement.

Signature de l'adhérent ou du responsable légal pour les jeunes enfants

Accompagnée de la mention « lu et approuvé »